

# Plan Local d'Urbanisme de JONZIER-EPAGNY



Première réunion publique de concertation

14 juin 2016

# La procédure de révision du PLU

Délibération du Conseil Municipal prescrivant la révision

Phase d'études : en cours

- Diagnostic et projet d'aménagement et de développement durables
- Projet réglementaire : plans de zonage, règlement et orientations d'aménagement et de programmation

Délibération du Conseil Municipal arrêtant le projet de PLU

Consultation des personnes publiques associées

Enquête publique

Délibération du Conseil Municipal approuvant le projet de PLU

# Les compétences du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal décide des choix d'urbanisme en :

- respectant les principes de développement durable du Code de l'Urbanisme, ( article L101-2 du Code de l'Urbanisme)
- respectant les orientations du Schéma de Cohérence Territorial du Genevois,
- respectant les orientations des autres documents de niveau supérieur,
- tenant compte des avis des personnes publiques associées : l'Etat, les chambres consulaires, le Conseil Départemental, le Conseil Régional.

# Le SCOT du GENEVOIS approuvé en 2013

Armature urbaine du Genevois composée de **trois** catégories :

- ville élargie,
- bourgs,
- villages et hameaux,

JONZIER EPAGNY:

- village et hameaux

# Le SCOT du GENEVOIS approuvé en 2013

## Les principales orientations du SCOT s'appliquant à Jonzier - Epagny

### Organiser une consommation foncière raisonnée

- 3 hectares maximum de zones d'extension sur les 10 prochaines années situées prioritairement à Jonzier

### Traduire l'armature du territoire par une diversité de typologies urbaines

### Préserver la biodiversité et les milieux naturels

### Garantir le maintien de l'agriculture

# Le SCOT du GENEVOIS approuvé en 2013

## Les principales orientations du SCOT s'appliquant à Jonzier – Epagny

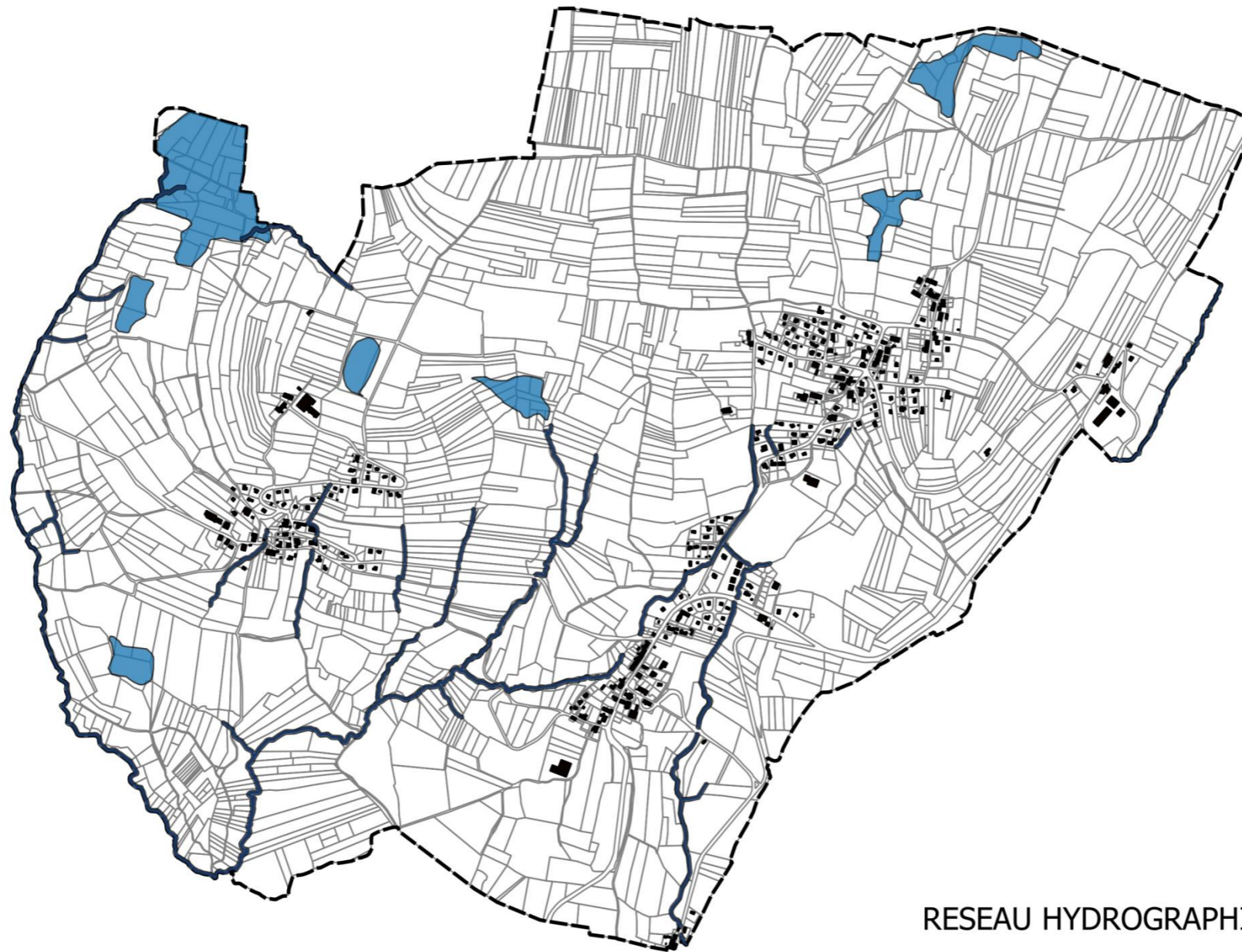
### Maitriser la gestion des ressources

- préserver les zones humides,
- préserver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau,
- améliorer la gestion des eaux pluviales,
- améliorer la gestion des déchets,
- prévenir les risques naturels et technologiques.

# Diagnostic de la commune

- Les milieux naturels
- Le paysage
- L'analyse urbaine
- L'analyse socio économique

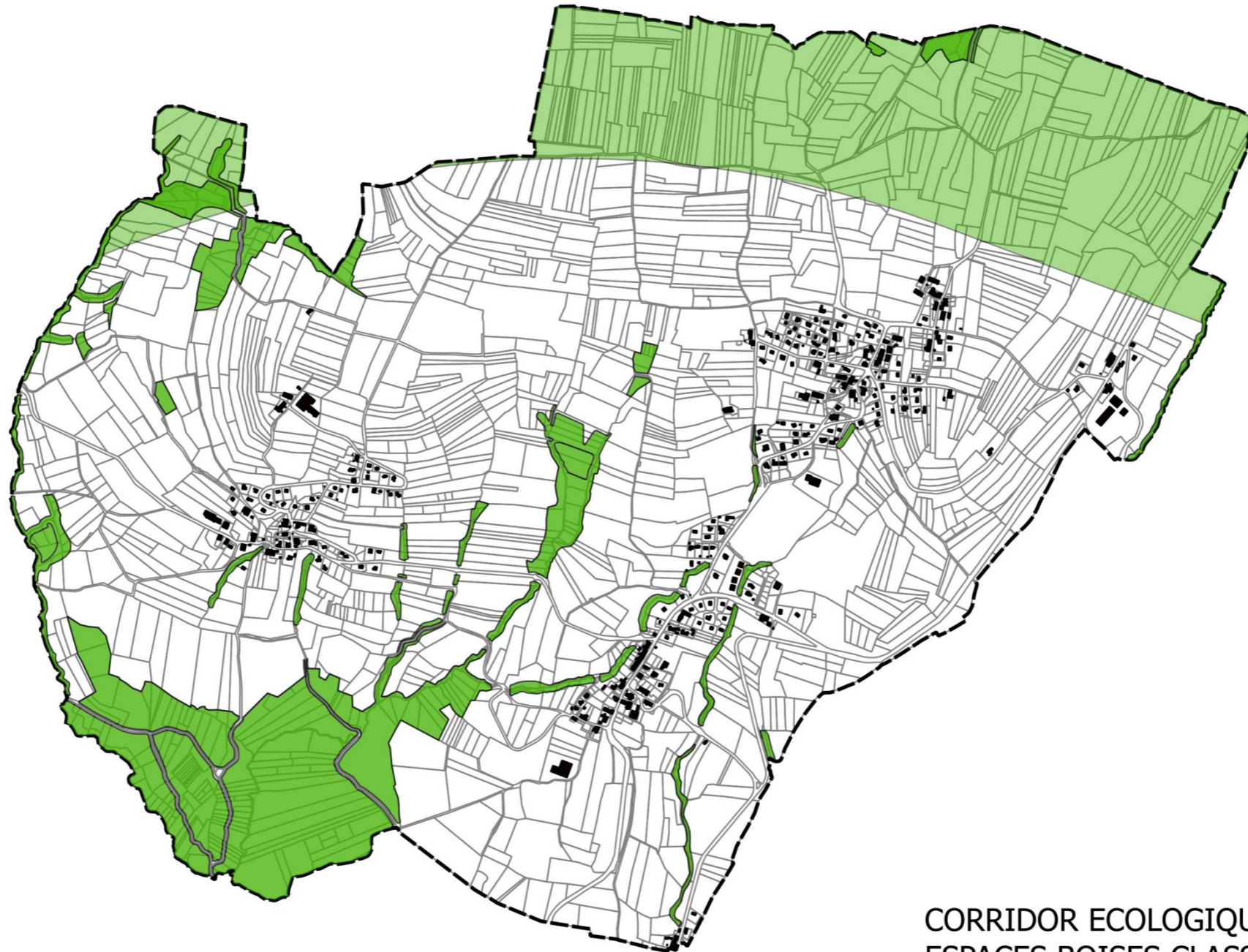
# Les milieux naturels



RESEAU HYDROGRAPHIQUE

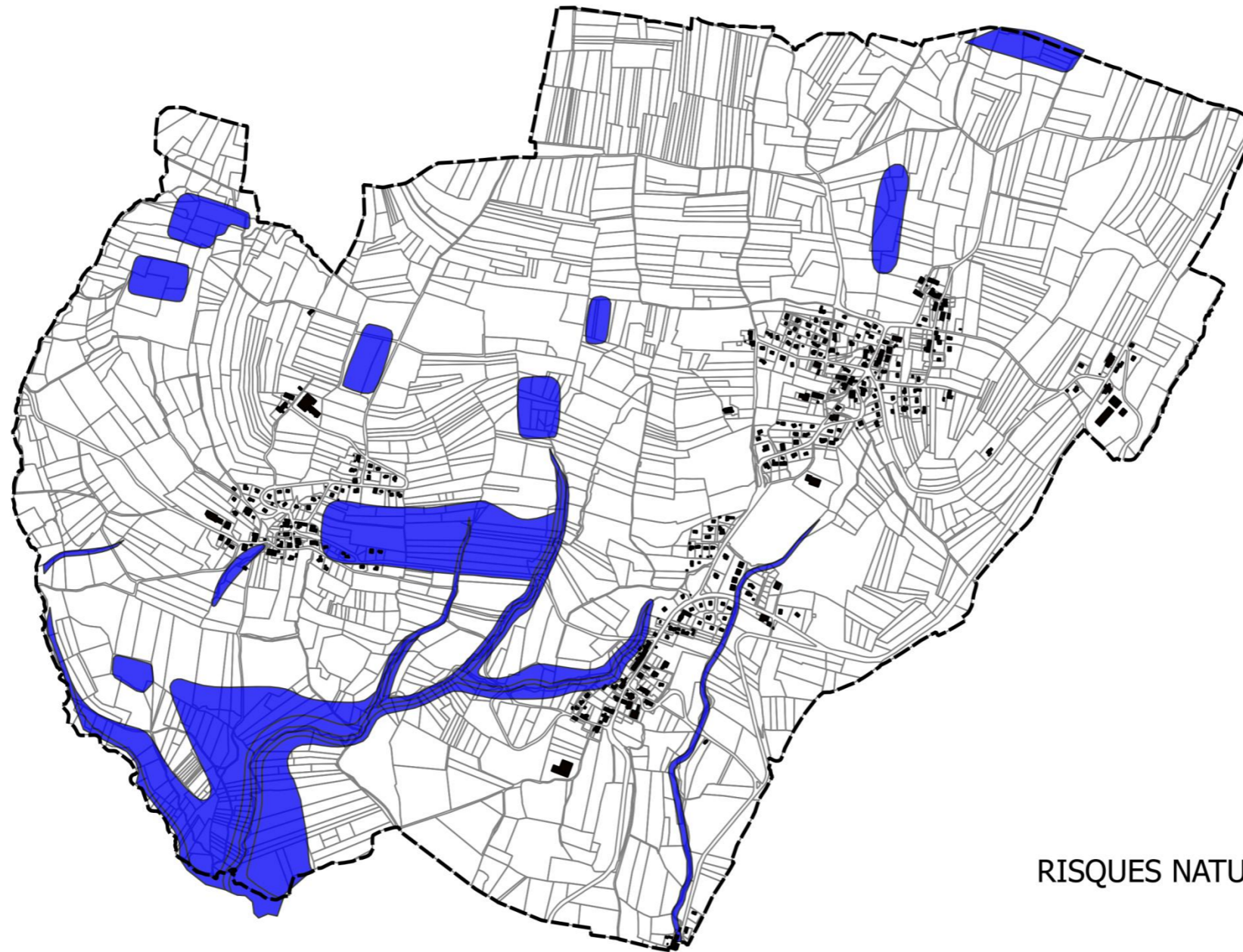


# Les milieux naturels



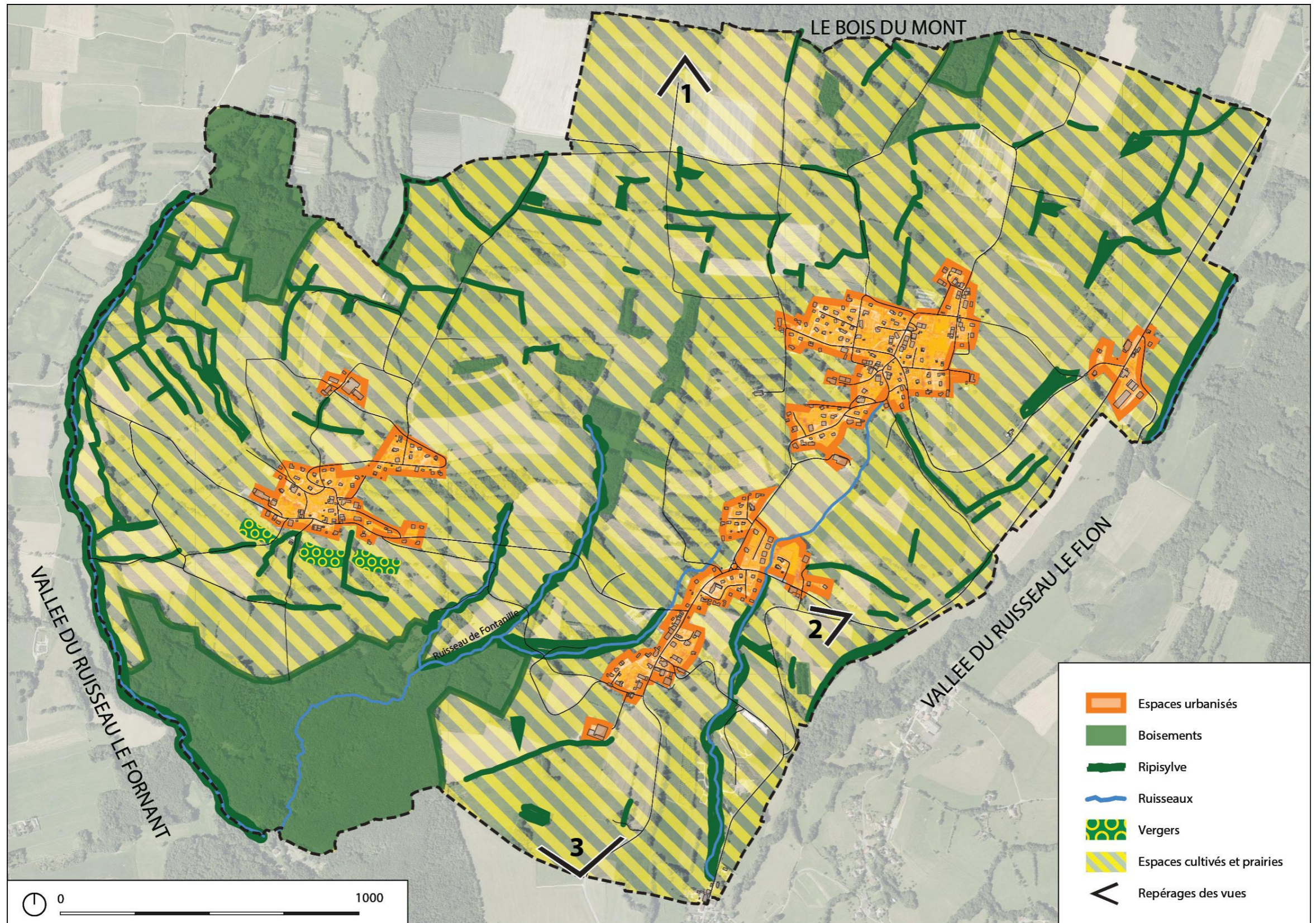
CORRIDOR ECOLOGIQUE ET  
ESPACES BOISES CLASSES

# Les milieux naturels

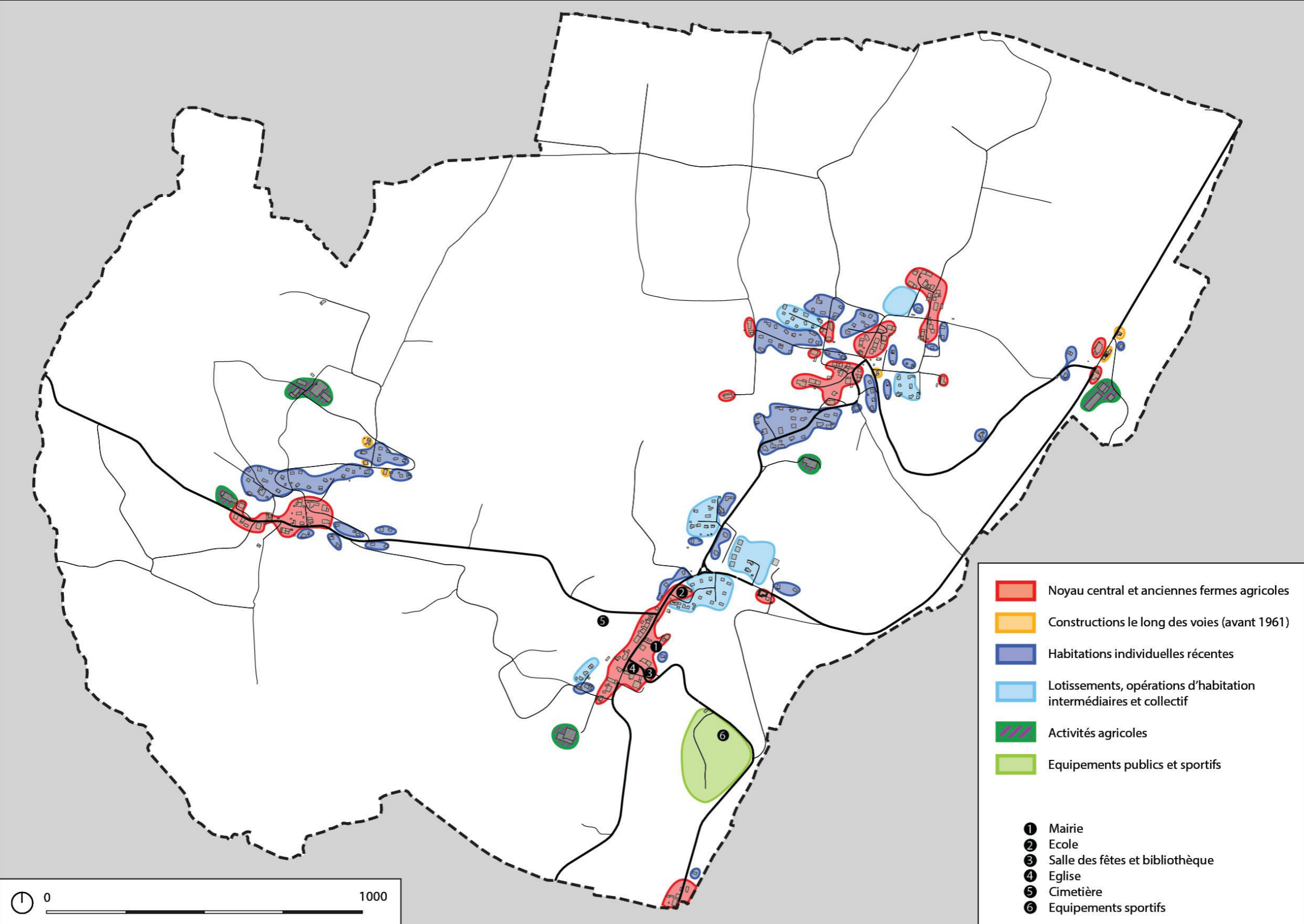


RISQUES NATURELS

# Le paysage



# L'analyse urbaine



# Les noyaux anciens



*D 992 – Mont Sion*



*D 992 / C1 – Jonzier / carrefour vers Vigny*



*D 992 – Jonzier / route de Noverly*



*D 34 – Epagny / Route d'Epagny*



*D 34 – Epagny / Route d'Epagny*



*D 34 – Route d'Epagny en direction de Jonzier*



*C1- Route de Vigny / Jonzier*



*C1- Route de Vigny / Vigny*



*C1 / Route de la Grotte / Vigny*

# Les extensions récentes



*Jonzier – Place des Souvenirs*



*Jonzier – Voie privée depuis route de Vigny*



*Jonzier – Route du Long Perrier*



*Epagny – Route d'Epagny*



*Epagny – Route du Mont*



*Epagny / Pélan – Route du Mont*



*Vigny – Chemin du Sojard*



*Vigny – Route du Champ à La Moine*

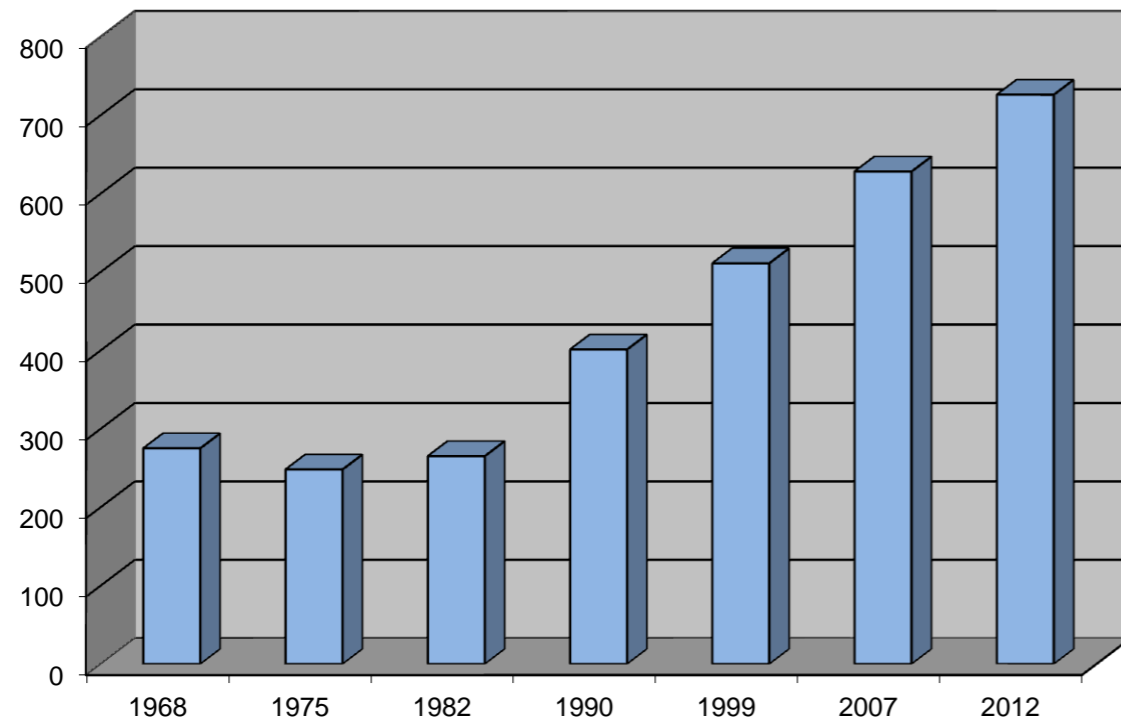


*Vigny / Les Crêts – Chemin du Niez*

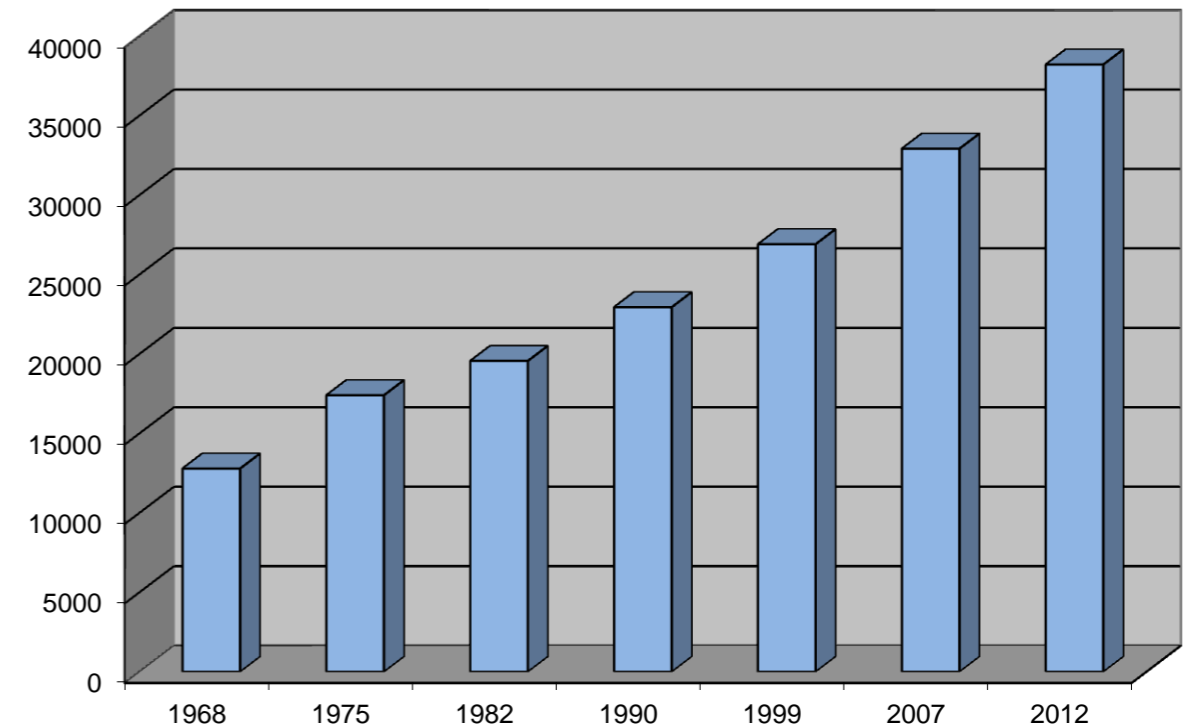
# Démographie

## Une forte croissance démographique sur les dernières périodes

- Commune de Jonzier- Epagny



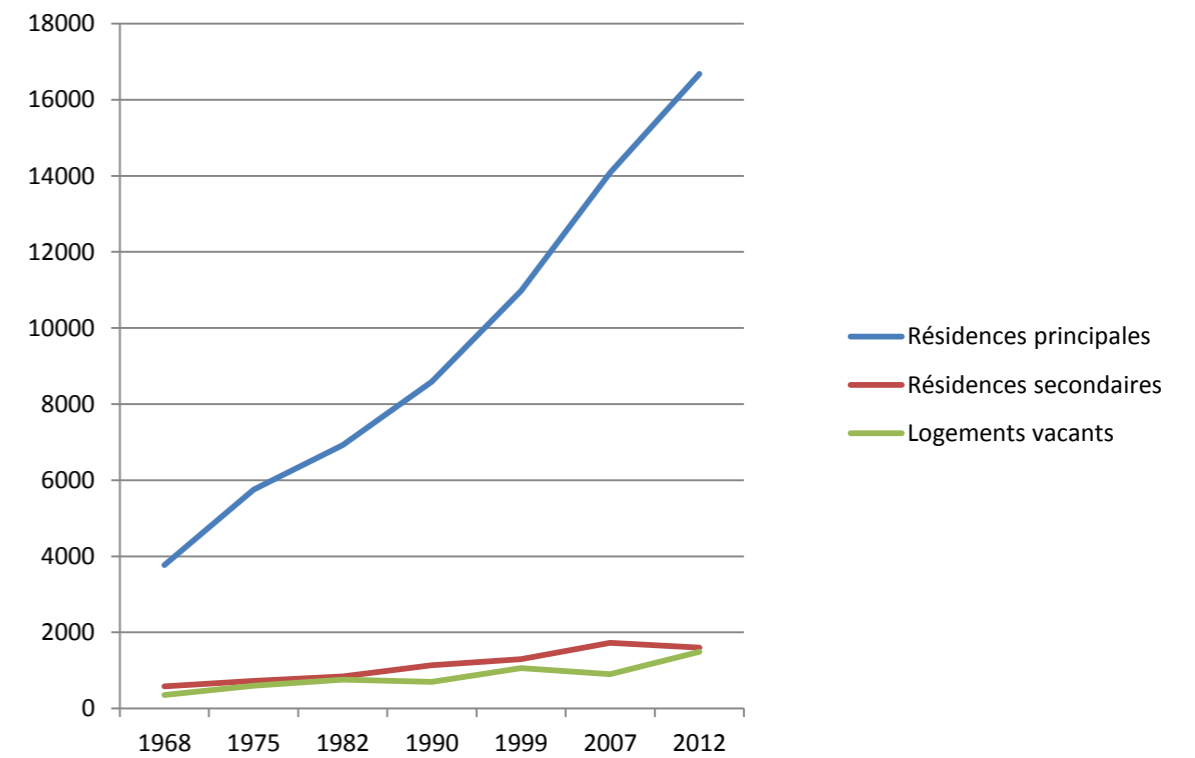
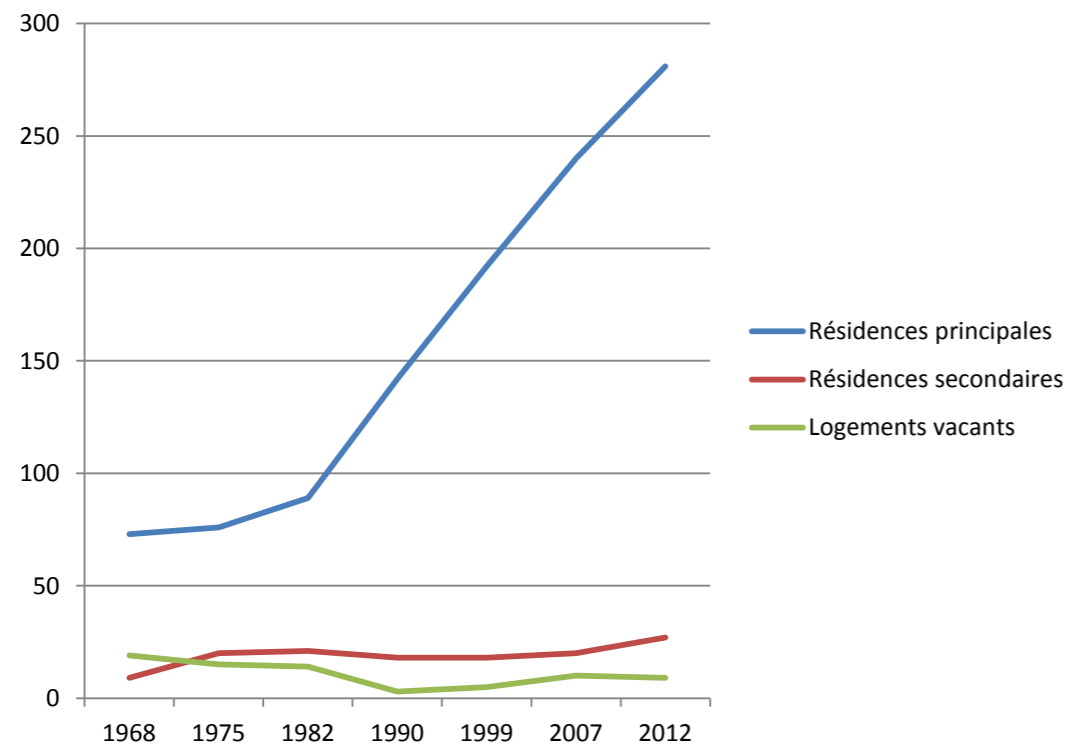
- Communauté de Communes



# Une très forte augmentation des résidences principales

- Commune

- Communauté de Communes





# Une population jeune

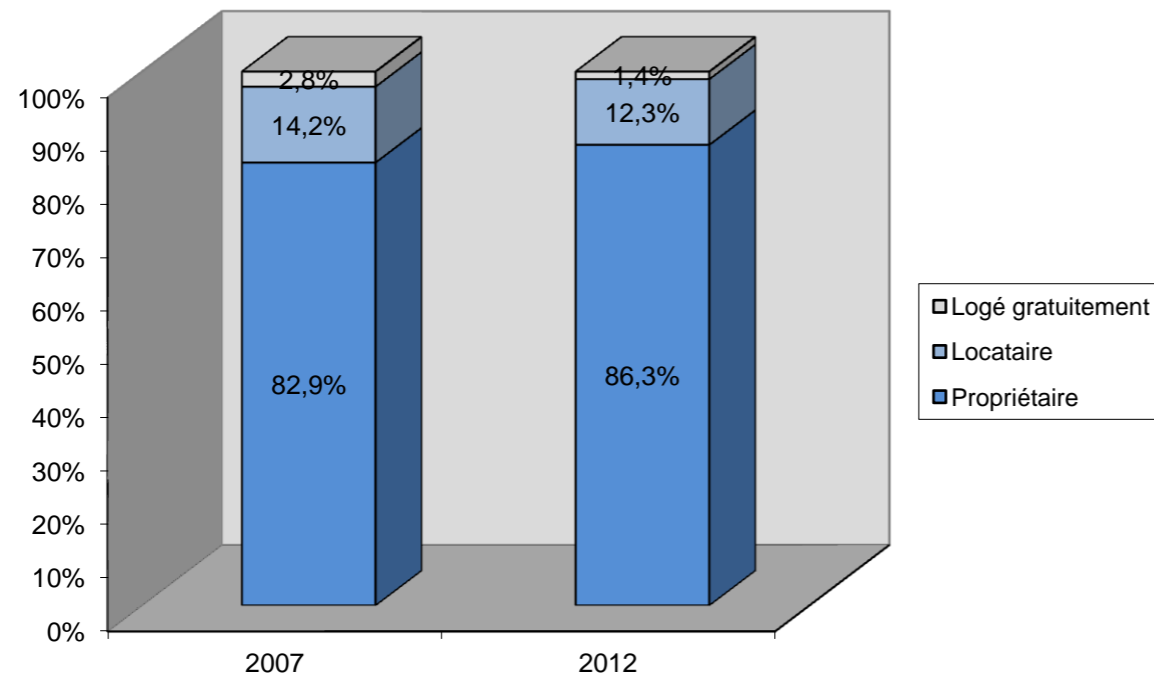
<b>Commune: évolution de la population par âge</b>				
Structure par tranche d'âge	<b>2007</b>		<b>2012</b>	
	0 - 14 ans	140	22,30%	165
15 - 29 ans	108	17,30%	115	15,80%
30 - 44 ans	15	24,80%	172	23,70%
45 - 59 ans	146	23,20%	175	24,10%
60 - 74 ans	55	8,70%	75	10,40%
75 ans et plus	23	3,70%	23	3,10%

Structure par tranche d'âge	<b>2012</b>	
	0 - 14 ans	7749
15 - 29 ans	7063	18,57%
30 - 44 ans	9541	25,09%
45 - 59 ans	7517	19,76%
60 - 74 ans	4451	11,70%
75 ans et plus	1713	4,50%

- Commune de Jonzier-Epagny

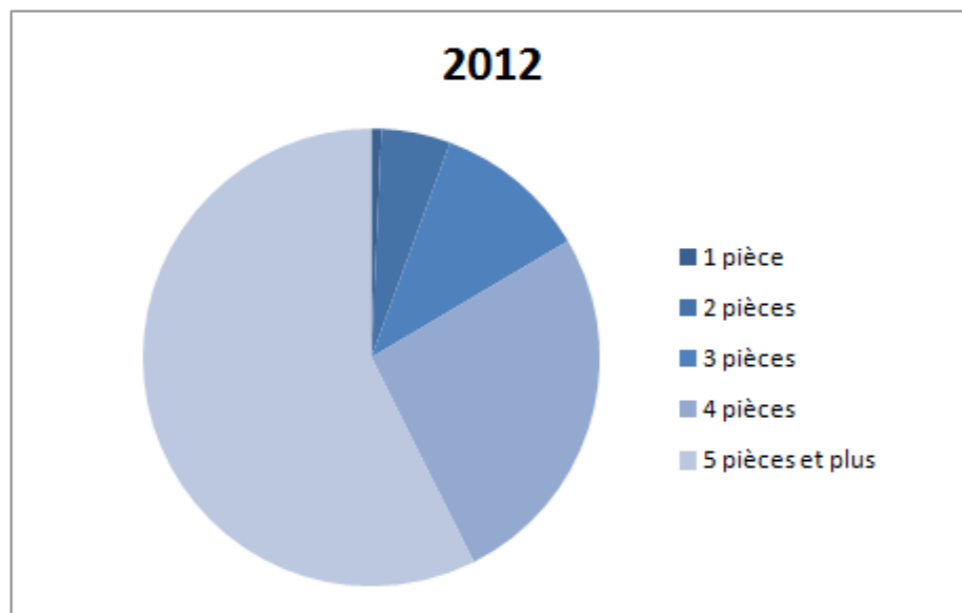
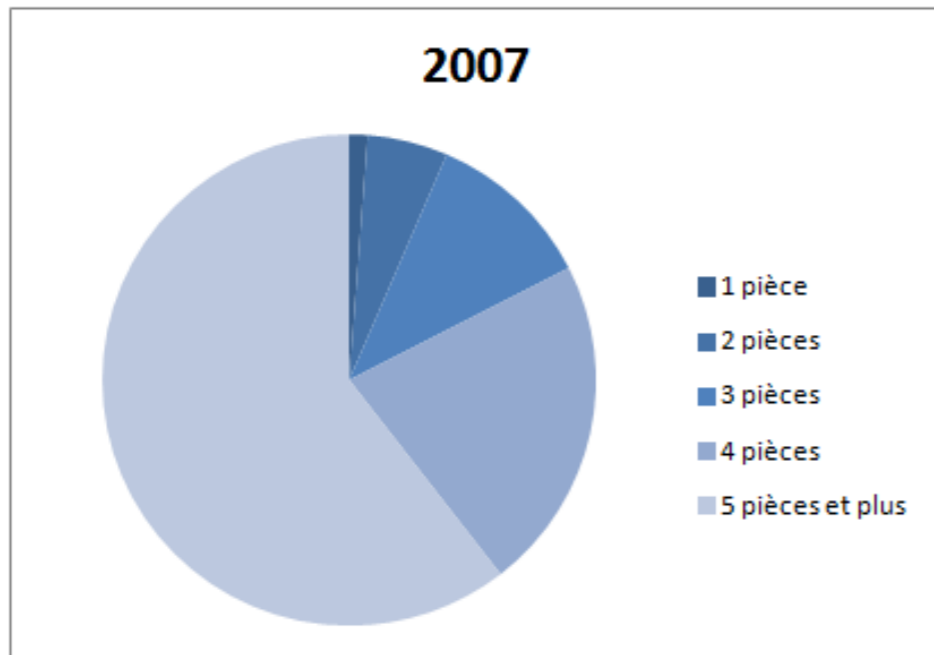
- Communauté de Communes

# Une forte proportion des propriétaires



- Un parc de logements sociaux en augmentation
- Premier PLH : La commune a réalisé son objectif soit 12 logements locatifs sociaux entre 2006 et 2011
- Objectif du 2<sup>ème</sup> PLH : réaliser au minimum 8 logements :
  - En locatif 4 PLUS et 1PLS
  - En accession sociale : 3

# Une majorité de grands logements



- Une très légère diminution de la proportion des grands logements de 5 pièces et plus
- Une légère augmentation de la part des 2 et 3 pièces

# Le projet d'aménagement et de développement durables

## **Les orientations des politiques d'aménagement, d'équipement et d'urbanisme de la commune**

- Maîtriser le développement urbain et l'organiser de façon progressive
- Renforcer et densifier le pôle de centralité du chef-lieu
- Préserver la qualité du cadre de vie
- Prendre en compte les risques naturels
- Diversifier les formes urbaines

# Le projet d'aménagement et de développement durables

**Les orientations des politiques de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques**

- Préserver le fonctionnement écologique du territoire
- Préserver les terres agricoles
- Assurer la gestion des eaux pluviales

# Le projet d'aménagement et de développement durables

## Les orientations générales thématiques

- **Habitat**

- ✓ Permettre un parcours résidentiel varié et complet dans la commune

- **Transports et déplacements**

- ✓ Sécuriser les déplacements
- ✓ Développer la desserte en transports en commun
- ✓ Valoriser et recréer des itinéraires de déplacements piétons – cyclistes

- **Equipement commercial**

- ✓ Favoriser le maintien et le développement de commerces et services de proximité

- **Développement économique**

- ✓ Permettre le développement et l'accueil d'entreprises
- ✓ Permettre le développement des activités agricoles existantes
- ✓ Encourager l'activité touristique

- **Loisirs**

- ✓ Conserver un bon niveau d'équipements de loisirs

# Les prochaines étapes de la révision du PLU

- La poursuite de la phase études
- La poursuite de la concertation
  - ✓ La mise à disposition des documents du PLU
  - ✓ La mise à disposition d'un registre de concertation
  - ✓ La deuxième réunion publique de concertation
- Le PLU arrêté et le bilan de la concertation
- L'enquête publique
- Le PLU approuvé